

# **CADRE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES**

---

Horticulture et jardinerie  
DEP 5390

5 octobre 2023

# Équipe de production

## **Coordination**

*Hélène Leduc*

Coordonnatrice de l'élaboration des cadres  
d'évaluation des apprentissages  
Table des responsables de l'éducation des adultes du  
Québec

## **Conception et rédaction**

*Susanne Buhler*

Enseignante  
Centre de services scolaire des Première-Seigneuries

*Danielle Melançon*

Spécialiste en élaboration de cadres d'évaluation  
Centre de services scolaire de Laval

## **Collaboration**

*Carl Grenier*

Responsable de secteurs de formation  
Ministère de l'Éducation

## **Mise en pages et édition**

Sous la responsabilité du ministère de l'Éducation

## Remerciements

La production du présent document a été possible grâce à la participation de collaboratrices et de collaborateurs du milieu de l'éducation. Le ministère de l'Éducation remercie la Table des responsables de l'éducation des adultes du Québec et les personnes suivantes :

*Chantal Beaudry*  
École professionnelle de Saint-Hyacinthe

*Josée Belda*  
Centre de formation horticole de Laval

*Isabelle Bouchard*  
Centre de services scolaire des Laurentides

*François Côté*  
Centre de formation professionnelle de la Riveraine – École d'agriculture de Nicolet

*Véronique Côté*  
École professionnelle de Saint-Hyacinthe

*Nathalie Crête*  
Centre de formation professionnelle du Suroît

*Fanny Debonnet*  
École des métiers de l'horticulture de Montréal

*Chantal Gauthier*  
Centre de formation professionnelle Fierbourg

*Jean-François Lacroix*  
Centre de formation professionnelle Fierbourg

*Marie-Pierre Laliberté*  
Centre de formation professionnelle des Laurentides

*Claude Legault*  
Centre de formation professionnelle du Suroît

*Stéphane Perrier*  
Centre de services scolaire des Laurentides

*Christiane Perron*  
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons

*Françoise Plante*  
Centre de services scolaire de Montréal

*Martin Junior Richard*  
Centre de formation professionnelle Fierbourg

*Annie Robitaille*  
École hôtelière de l'Outaouais

*Mario Rochon*  
Centre de services scolaire de Montréal

*Françoise Rodrigue*  
Centre de formation professionnelle Alma

*Marie-Andrée Savoie*  
Centre de formation professionnelle de Coaticook (CRIFA)

*Jason Smith*  
Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie

*Nicolas Tremblay*  
Centre de formation professionnelle Alma

*Philippe Vermette*  
Centre de formation horticole de Laval



# Table des matières

Présentation .....	1
<b>Première partie</b>	
Fondements et assises guidant l'évaluation .....	5
Qualités d'une épreuve .....	6
Éléments constitutifs de chaque compétence.....	7
Synthèse du programme d'études .....	9
<b>Deuxième partie</b>	
Métier et formation.....	13
Botanique et environnement .....	15
Végétaux herbacés.....	17
Santé et sécurité sur les chantiers de construction.....	19
Travaux de base.....	21
Végétaux ligneux.....	23
Taille de végétaux .....	25
Sols, substrats et fertilisation .....	27
Dépistages phytosanitaires .....	29
Utilisation de pesticides .....	31
Équipement horticole .....	33
Production de végétaux ornementaux et comestibles.....	35
Réception et présentation de végétaux et de produits horticoles complémentaires.....	37
Interactions professionnelles.....	39
Entretien printanier de jardins en pleine terre .....	41
Entretien estival et automnal de jardins en pleine terre.....	43
Récoltes de végétaux comestibles et ornementaux.....	45
Dessin d'un plan de plantation .....	47
Aménagement et entretien de jardins hors sol .....	49
Aménagement de jardins en pleine terre.....	51
Aménagement et entretien d'un mur végétalisé intérieur ou d'une mosaïculture .....	53
Conseils et vente de végétaux et de produits horticoles complémentaires.....	55
Intégration au milieu de travail .....	57



# Présentation

---

Le ministère de l'Éducation met à la disposition du réseau un cadre d'évaluation des apprentissages pour chacun des nouveaux programmes d'études qu'il élabore. Ce cadre s'adresse aux personnes responsables de l'évaluation des compétences dans les centres de services scolaires et les commissions scolaires.

Le cadre d'évaluation des apprentissages comprend deux parties. La première partie :

- résume les fondements et les assises guidant l'évaluation des apprentissages;
- explique les éléments constitutifs de chaque compétence du cadre d'évaluation des apprentissages;
- contient la synthèse du programme d'études *Horticulture et jardinerie* (DEP 5390).

La deuxième partie présente, pour chaque compétence du programme d'études :

- les spécifications recommandées par le Ministère, c'est-à-dire les éléments essentiels et les critères de performance retenus pour l'évaluation ainsi que leur pondération jusqu'à 70 points sur 100;
- une ou des règles de verdict, s'il y a lieu;
- la description de l'évaluation.

Les organismes scolaires sont, pour leur part, responsables d'ajouter des spécifications ou d'ajuster la pondération proposée. La latitude est de 30 points sur 100. Ils ont aussi la responsabilité de procéder à l'élaboration des épreuves pour l'évaluation aux fins de la sanction. Toute épreuve élaborée par le Ministère est prescrite et doit être utilisée par l'établissement scolaire.





# **Première partie**

---

**Fondements et assises guidant  
l'évaluation**

**Qualités d'une épreuve**

**Éléments constitutifs  
de chaque compétence**

**Synthèse du programme d'études**



## Fondements et assises guidant l'évaluation

---

Le programme d'études est le référentiel pour la planification des activités d'apprentissage et d'évaluation. Lorsqu'il s'agit d'élaborer les outils d'évaluation, il faut également prendre en compte les caractéristiques, les valeurs et les qualités servant d'assises au processus. Voici, en résumé, celles qui ont guidé l'équipe de production dans l'élaboration de ce cadre d'évaluation des apprentissages.

En formation professionnelle, puisque le programme d'études est défini par compétences, l'évaluation aux fins de la sanction doit tenir compte de certaines caractéristiques :

- **L'évaluation est multidimensionnelle**, c'est-à-dire qu'elle repose sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.). Toutefois, lors de l'évaluation aux fins de la sanction, seules les dimensions essentielles à la démonstration de la compétence sont retenues;
- **L'interprétation est critérielle**, c'est-à-dire qu'elle s'appuie sur des critères de performance qui sont en relation avec les exigences d'exercice de la compétence et qui sont présents dans le programme d'études;
- **La notation est dichotomique**, c'est-à-dire que seulement deux notations sont possibles : la totalité des points ou aucun point pour chaque critère ; par exemple, si un critère vaut 15 points, un seul des deux résultats peut être attribué, soit 0 ou 15. Cette pondération est fixée en fonction de l'importance de chacun des critères dans le métier;
- **Le verdict est déterminé par un seuil de réussite**, c'est-à-dire qu'il comprend le nombre de points à atteindre, établi en fonction de la complexité et de l'ampleur de la tâche à effectuer.

## Qualités d'une épreuve

---

L'évaluation en formation professionnelle repose sur des valeurs de justice, d'égalité, d'équité, de rigueur, de transparence et de cohérence<sup>1</sup>. Qu'il s'agisse d'épreuves officielles ou d'établissement, elles doivent présenter certaines qualités<sup>2</sup> incontournables, décrites dans le tableau suivant.

Qualité	Description
<b>Validité</b>	L'épreuve est valide si elle sert à évaluer tout ce qu'elle doit évaluer et seulement ce qu'elle doit évaluer. Toutes ses composantes doivent donc être représentatives des éléments correspondants de la compétence, des critères de performance ou de participation et, ultimement, de l'énoncé de la compétence.
<b>Fidélité</b>	L'épreuve est fidèle si elle mesure avec la même exactitude ce qu'elle doit mesurer auprès de sujets équivalents, placés dans des conditions similaires. Les critères de performance sont univoques, c'est-à-dire qu'ils sont clairs et ont le même sens pour l'ensemble des évaluatrices et des évaluateurs.
<b>Faisabilité</b>	La faisabilité requiert que l'on puisse administrer l'épreuve envisagée en faisant appel à des ressources suffisantes et disponibles : durée réaliste, conditions reproductibles, ressources humaines et matérielles disponibles, etc.

---

<sup>1</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Politique d'évaluation des apprentissages*, Québec, Les Publications du Québec, 2003, p. 9 à 11.

<sup>2</sup> Renald LEGENDRE, *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 3<sup>e</sup> éd., Montréal, Guérin Éditeur, 2005, p. 604, 609 et 1404.

# Éléments constitutifs de chaque compétence

---

## Compétence et énoncé de la compétence

La compétence en formation professionnelle est traduite en comportement ou en situation. Elle présente des repères et des exigences précises en termes pratiques pour l'apprentissage. La compétence traduite en comportement décrit les actions et les résultats attendus de l'élève. La compétence traduite en situation décrit la situation éducative dans laquelle se trouve l'élève pour effectuer ses apprentissages.

## Spécifications recommandées par le Ministère

Les spécifications ont été déterminées en fonction de l'ampleur de la compétence, de l'exigence visée par les critères de performance, de la séquence et de l'intégration des apprentissages ainsi que de la faisabilité de l'évaluation. Pour les compétences traduites en comportement, elles présentent les éléments de la compétence, les critères de performance et la pondération recommandée :

- **Éléments de la compétence** : les éléments retenus représentent les aspects essentiels de la compétence. Ils peuvent évoquer les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence.
- **Critères de performance** : les critères retenus définissent les exigences à respecter et accompagnent soit les éléments de la compétence, soit l'ensemble de la compétence<sup>3</sup>.
- **Pondération recommandée** : la pondération est la valeur numérique donnée aux critères de performance. Cette valeur correspond à des multiples de 5 et totalise 70 points sur 100.

Pour les compétences traduites en situation, les spécifications présentent les phases de réalisation et les critères de participation qui leur sont associés :

- **Critères de participation** : les critères retenus représentent les exigences de participation que l'élève doit respecter en fonction des trois phases du plan de mise en situation : information, réalisation et synthèse. Ils portent sur la façon d'agir et non sur les résultats à obtenir.

---

<sup>3</sup> Les critères de performance qui accompagnent l'ensemble de la compétence se repèrent par le symbole >>.

## **Règles de verdict**

Les règles de verdict sont des critères de performance qui ont préséance sur tous les autres critères au moment de l'évaluation et qui doivent être respectés. Une règle de verdict est déterminée seulement pour des critères qui, en milieu de travail, sont déterminants quant à la protection des personnes, par exemple les règles relatives à la santé et à la sécurité au travail, à l'hygiène et à la salubrité alimentaires, à l'hygiène et à l'asepsie ou à la protection de l'environnement.

## **Description de l'évaluation**

La description de l'évaluation précise certaines exigences ainsi que les conditions dans lesquelles on devrait placer l'élève au moment de l'évaluation. Elle est rédigée pour les compétences traduites en comportement et pour les compétences traduites en situation.

La description de l'évaluation comprend : l'objet d'évaluation exprimé sous la forme d'un résultat attendu pour la compétence traduite en comportement; l'engagement de l'élève dans la démarche pour la compétence traduite en situation; des renseignements sur les conditions d'évaluation qui précisent ce qui devrait être permis ou remis à l'élève lors de l'évaluation; des consignes particulières; et des balises pour l'interprétation des critères de performance et des critères de participation du programme d'études.

## Synthèse du programme d'études

---

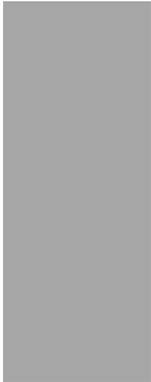
Le programme d'études *Horticulture et jardinerie* (DEP 5390) mène à l'obtention du diplôme d'études professionnelles.

La durée du programme d'études est de 1 335 heures. Ce programme est divisé en 23 compétences, et la durée associée à chacune d'entre elles varie de 15 à 105 heures.

Les compétences du programme d'études sont les suivantes :

Rappel de la compétence	Code	Numéro	Durée	Unités
Métier et formation	205401	1	15	1
Botanique et environnement	205416	2	90	6
Végétaux herbacés	205426	3	90	6
Santé et sécurité sur les chantiers de construction	254992	4	30	2
Travaux de base	250433	5	45	3
Végétaux ligneux	205444	6	60	4
Taille de végétaux	205453	7	45	3
Sols, substrats et fertilisation	205465	8	75	5
Dépistages phytosanitaires	205475	9	75	5
Utilisation de pesticides	205483	10	45	3
Équipement horticole	205493	11	45	3
Production de végétaux ornementaux et comestibles	205506	12	90	6
Réception et présentation de végétaux et de produits horticoles complémentaires	205513	13	45	3
Interactions professionnelles	205522	14	30	2
Entretien printanier de jardins en pleine terre	205533	15	45	3
Entretien estival et automnal de jardins en pleine terre	205544	16	60	4
Récoltes de végétaux comestibles et ornementaux	205553	17	45	3
Dessin d'un plan de plantation	205566	18	90	6
Aménagement et entretien de jardins hors sol	205573	19	45	3
Aménagement de jardins en pleine terre	205584	20	60	4
Aménagement et entretien d'un mur végétalisé intérieur ou d'une mosaïciculture	205594	21	60	4
Conseils et vente de végétaux et de produits horticoles complémentaires	205603	22	45	3
Intégration au milieu de travail	205617	23	105	7





## **Deuxième partie**

---

**Spécifications recommandées**

**Règles de verdict**

**Description de l'évaluation**



Compétence 1 Durée 15 h

## ***Évaluation aux fins de la sanction***

---

### **Énoncé de la compétence**

Se situer au regard du métier et de la démarche de formation.

### **Spécifications**

---

Les critères de participation suivants devraient être atteints :

#### **Phase d'information**

- Recueil des données sur la majorité des sujets à traiter.

#### **Phase de réalisation**

- Participe activement aux activités organisées.

#### **Phase de synthèse**

- Produit un bilan qui comporte :
  - une description sommaire de ses champs d'intérêt;
  - des explications sur son orientation professionnelle, en établissant, de façon explicite, les liens demandés.

### **Description de l'évaluation**

---

L'évaluation traduite en situation se déroule tout au long de la compétence et vise la participation active de l'élève aux différentes activités proposées tant en milieu scolaire qu'en milieu de travail, le cas échéant. Cependant, un jugement définitif sur un critère ne devrait être porté qu'à la fin de la phase correspondante dans le plan de mise en situation. Chacune des phases de la compétence devrait être accompagnée de consignes particulières et des documents nécessaires à sa réalisation.

Pour la phase d'information, le travail de collecte des données pourrait être effectué à partir de références sur un support traditionnel ou électronique. Pour la phase de réalisation, l'élève pourrait rencontrer des spécialistes du domaine de l'horticulture dans divers milieux : entreprises privées d'entretien et d'aménagement paysagers, services municipaux, jardinerie, pépinières, organismes à but non lucratif, grands jardins, etc. Pour la phase synthèse, on fournira à l'élève la documentation requise pour le guider dans la rédaction de son bilan selon les critères retenus. L'évaluation ne doit pas porter sur la justesse des explications, mais plutôt sur la pertinence des faits et des exemples fournis ou des arguments invoqués par l'élève pour justifier ses prises de position.



Compétence 2 Durée 90 h

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Analyser de l'information sur des végétaux au regard de la botanique et de l'environnement.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Cerner le rôle des structures externes et internes des végétaux.	
• Distinction juste des types d'organes et de leurs parties.	20
• Description juste des principales fonctions physiologiques des végétaux.	20
2 Utiliser des systèmes de classification.	
• Utilisation juste de la nomenclature scientifique.	15
4 Situer l'importance des végétaux au regard de l'environnement.	
• Description juste des rôles des végétaux dans l'environnement.	15

**Règle de verdict**

Aucune.

**Description de l'évaluation**

L'évaluation devrait obliger l'élève à utiliser des documents de référence papier ou en ligne (sites Web). Les sources de référence devraient lui être fournies. Dans un contexte de recherche et à partir de plusieurs mises en situation, on pourrait guider l'élève par des questions ouvertes pour l'obliger à faire des liens entre les connaissances acquises. Cette démarche empêchera que l'élève fasse uniquement appel à la mémorisation et permettra à l'examinatrice ou à l'examineur de porter un jugement sur les critères retenus pour l'évaluation de la compétence. À partir d'au moins 15 spécimens vivants ou de photos, l'élève devrait cerner le rôle des structures externes et internes des végétaux. À partir d'au moins 10 spécimens vivants ou de photos, l'élève devrait identifier les principales familles horticoles en utilisant la nomenclature scientifique. Pour la description des rôles des végétaux dans l'environnement, l'élève devrait analyser au moins cinq cas problématiques liés à la production d'oxygène et à l'amélioration de la qualité de l'air, à la stimulation de l'activité organique du sol, à la préservation des habitats fauniques, aux phytotechnologies, etc.



Compétence 3 Durée 90 h

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Caractériser des végétaux herbacés.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Observer des végétaux herbacés. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Distinction juste des principales caractéristiques morphologiques et dimensionnelles de végétaux herbacés.</li> </ul>	20
2 Identifier des végétaux herbacés. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification juste des principales variétés ainsi que des principaux cultivars et hybrides.</li> <li>• Utilisation juste de la nomenclature scientifique.</li> </ul>	15 10
3 Indiquer différents usages horticoles de végétaux herbacés. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Association juste de végétaux herbacés à leurs zones de rusticité ou à des facteurs climatiques.</li> <li>• Interprétation juste de l'information sur les principaux besoins cultureux de végétaux herbacés.</li> </ul>	10 15

**Règle de verdict**

Aucune.

**Description de l'évaluation**

L'élève devrait utiliser des documents de référence papier ou en ligne (sites Web). Les sources de référence devraient lui être fournies. Dans un contexte de recherche et à partir de mises en situation, on pourrait guider l'élève par des questions ouvertes pour l'obliger à faire des liens entre les connaissances acquises. Cette démarche empêchera que l'élève fasse uniquement appel à la mémorisation et permettra à l'examinatrice ou à l'examinateur de porter un jugement sur les critères retenus pour l'évaluation de la compétence. À partir d'au moins 20 spécimens vivants ou de photos, l'élève devrait distinguer les principales caractéristiques morphologiques et dimensionnelles de végétaux herbacés comme le port, les tiges et les ramifications, la disposition et la forme des feuilles, ainsi que la période de floraison et de fructification. À partir d'au moins 10 spécimens vivants ou de photos, l'élève devrait identifier les principales variétés de végétaux herbacés extérieurs et intérieurs.

Au moins 10 mises en situation en lien avec les différents usages horticoles devraient lui être présentées.

Compétence 4 Durée 30 h

## ***Évaluation aux fins de la sanction***

---

### **Énoncé de la compétence**

Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique sur les chantiers de construction.

### **Spécifications**

---

Les critères de participation suivants devraient être atteints :

#### **Phase d'information**

- Décrit des avantages de respecter les normes et les règlements en matière de santé et sécurité.

#### **Phase de réalisation**

- Participe avec sérieux aux activités proposées.

#### **Phase de synthèse**

- Présente un bilan qui comporte :
  - un résumé des connaissances et habiletés nouvellement acquises;
  - une évaluation de sa propre attitude à l'égard de la santé et de la sécurité au travail;
  - les objectifs et les moyens pertinents à prendre pour préserver sa santé, sa sécurité et son intégrité physique, ainsi que celles des autres, sur un chantier de construction.

### **Description de l'évaluation**

---

L'évaluation traduite en situation se déroule tout au long de la compétence et porte sur les données recueillies à différents moments des activités de formation prévues au plan de cours de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction (ASP Construction). Pour démontrer une participation sérieuse aux activités proposées, l'élève doit consulter les documents remis, suivre attentivement les explications données et s'efforcer de répondre aux questionnaires proposés. Ses interventions devraient se faire au moment approprié ou à la demande de l'enseignante ou de l'enseignant et se dérouler selon les règles élémentaires de civilité. Les échanges et les discussions devraient toujours être directement liés au sujet traité. L'élève devrait également faire preuve d'intérêt au moment de corriger ses erreurs. Pour la présentation du bilan, l'élève pourrait effectuer les activités de synthèse prévues au *Manuel de l'apprenant*. Elle ou il doit également respecter les exigences établies par l'ASP Construction pour se voir délivrer son attestation.



Compétence 5 Durée 45 h

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Effectuer des travaux de base en horticulture.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Préparer une surface d'implantation.	
• Nivelage uniforme de la surface.	10
• Réalisation adéquate des bordures.	10
3 Planter des végétaux.	
• Mise en terre des végétaux à la verticale et à la profondeur adéquate.	25
• Compactage adéquat du sol.	10
4 Engazonner un terrain.	
• Ensemencement adéquat des surfaces.	15

**Règle de verdict**

Respect des règles de santé et sécurité au travail.  
Respect des règles de protection de l'environnement.

**Description de l'évaluation**

L'évaluation pourrait se dérouler en deux volets : le premier volet en lien avec les deux premiers critères, et le second volet, avec le dernier critère. L'élève devrait faire une plantation sur une surface qu'elle ou qu'il aurait nivelée et dont les bordures devraient être réalisées à l'aide de la demi-lune. La surface du terrain serait d'au moins 6 m<sup>2</sup> et permettrait à l'élève de mettre en terre au moins un arbre de petit format (7 gallons), deux arbustes (1 à 2 gallons) et neuf plantes herbacées (pots de 10 cm ou 4 po). Un temps d'arrêt servira à vérifier la plantation des végétaux, la fosse de plantation, la hauteur du collet, la verticalité et l'esthétisme des végétaux ainsi que le compactage du sol. Pour engazonner un terrain, l'élève devrait d'abord s'assurer que le type de semences convient à l'ensoleillement de la zone à ensemenecer. Il importe de prévoir un temps d'arrêt durant la séance d'évaluation afin de s'assurer que la quantité de semences est adéquate. Ensuite, il serait opportun d'observer l'élève disperser manuellement au sol la semence sur une surface d'au moins 2 m<sup>2</sup>.



Compétence 6 Durée 60 h

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Caractériser des végétaux ligneux.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Observer des végétaux ligneux. <ul style="list-style-type: none"> <li>Distinction juste des principales caractéristiques morphologiques et dimensionnelles de végétaux ligneux.</li> </ul>	20
2 Identifier des végétaux ligneux. <ul style="list-style-type: none"> <li>Identification juste des principales variétés ainsi que des principaux cultivars et hybrides.</li> <li>Utilisation juste de la nomenclature scientifique.</li> </ul>	15 10
3 Indiquer différents usages horticoles de végétaux ligneux. <ul style="list-style-type: none"> <li>Association juste de végétaux ligneux à leurs zones de rusticité ou à des facteurs climatiques.</li> <li>Interprétation juste de l'information sur les principaux besoins cultureux de végétaux ligneux.</li> </ul>	10 15

**Règle de verdict**

Aucune.

**Description de l'évaluation**

L'élève devrait utiliser des documents de référence papier ou en ligne (sites Web). Les sources de référence devraient lui être fournies. Dans un contexte de recherche et à partir de plusieurs mises en situation, on pourrait guider l'élève par des questions ouvertes pour l'obliger à faire des liens entre les connaissances acquises. Cette démarche empêchera que l'élève fasse uniquement appel à la mémorisation et permettra à l'enseignante ou à l'enseignant de porter un jugement sur les critères retenus pour l'évaluation de la compétence. À partir d'au moins 20 spécimens vivants ou de photos, l'élève devrait distinguer les principales caractéristiques morphologiques et dimensionnelles de végétaux ligneux comme les bourgeons et les feuilles ainsi que la période de floraison et de fructification. À partir d'au moins 10 spécimens vivants ou de photos, elle ou il devrait identifier les principales variétés de végétaux ligneux extérieurs et intérieurs. Au moins 10 mises en situation sur les différents usages horticoles devraient lui être présentées.



Compétence 7 Durée 45 h

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Tailler des végétaux.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Préparer la taille.	
• Choix judicieux des outils de taille.	15
• Respect des exigences en matière de désinfection.	10
3 Effectuer des tailles de formation, d'entretien, de recépage et de rajeunissement sur des végétaux.	
• Choix judicieux des tiges à couper.	20
• Coupe nette et précise des tiges.	15
• Respect de la forme naturelle ou ornementale du végétal.	10

**Règle de verdict**

Respect des règles de santé et sécurité au travail.  
Respect des règles de protection de l'environnement.

**Description de l'évaluation**

Pour chaque arbuste, l'élève devra sélectionner l'outil approprié (sécateur à main, sécateur à long manche ou ébrancheur, émondoir ou échenilloir, scie à élaguer, cisaille) en fonction de la grosseur de la tige de l'arbuste à tailler. Il faudrait l'observer désinfecter l'outil à utiliser. L'élève devrait effectuer deux types de taille d'arbustes, soit une taille d'entretien et un rajeunissement sur des arbustes matures. De plus, pour la taille d'entretien sur un jeune arbre, l'élève pourrait indiquer l'endroit où effectuer les tailles tout en justifiant ses choix. Afin de déterminer les résultats attendus pour les tailles, il faudrait observer l'élève alors qu'elle ou il sélectionne les tiges à couper selon la forme naturelle d'un végétal (buissonnante, érigée, arrondie ou rampante) et/ou la forme ornementale d'un végétal (conique, pleureuse, colonnaire ou arrondie) et qu'elle ou il effectue la coupe même (utilisation des outils, angle de la coupe, etc.). Des temps d'arrêt durant la séance serviront à évaluer la désinfection des outils, le choix des tiges et la technique de coupe.



Compétence 8 Durée 75 h

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Effectuer la préparation de sols et de substrats, et la fertilisation de végétaux.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Recueillir et analyser des données sur des sols et des substrats. <ul style="list-style-type: none"> <li>Détermination correcte des travaux à effectuer sur des sols et des substrats.</li> </ul>	15
2 Amender des sols et des substrats. <ul style="list-style-type: none"> <li>Application correcte des amendements.</li> </ul>	20
4 Fertiliser des végétaux. <ul style="list-style-type: none"> <li>Détermination correcte des quantités de fertilisants à appliquer.</li> </ul>	15
<ul style="list-style-type: none"> <li>Application uniforme des fertilisants.</li> </ul>	20

**Règle de verdict**

Respect des règles de santé et sécurité au travail.  
Respect des règles de protection de l'environnement.

**Description de l'évaluation**

Cette évaluation pourrait se dérouler en deux volets. Pour le premier volet, à partir d'au moins sept mises en situation ou photos, l'élève devrait déterminer les travaux à effectuer (selon le problème : sol compacté, sol et substrat pauvres, carence d'éléments nutritifs chez les végétaux, etc.). Pour le deuxième volet, elle ou il devrait appliquer les amendements (compost ou fumier composté pour des substrats ou des sols) nécessaires dans une plate-bande d'une dimension de 4 m<sup>2</sup> pour une charge maximale de 100 l d'amendements. L'élève devrait incorporer les amendements à l'aide d'une fourche à bêcher, d'un râteau ou d'une motobineuse. À partir d'un fertilisant naturel ou de synthèse (granulaire ou à libération lente) et de son mode d'emploi, elle ou il devrait déterminer la quantité nécessaire du produit à appliquer et l'incorporer uniformément à l'aide d'une griffe sur une surface minimale de 2 m<sup>2</sup>. Un temps d'arrêt servirait durant la séance à évaluer la quantité calculée par l'élève avant l'application. L'élève devrait être observé lors de l'application, de l'incorporation (fertilisation) et de l'amendement (fourche à bêcher).



Compétence 9 Durée 75 h

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Effectuer des dépistages phytosanitaires.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Observer des signes et des symptômes touchant la santé des végétaux.	
• Repérage adéquat de la présence de facteurs biotiques nuisibles.	15
• Repérage adéquat des facteurs abiotiques nuisibles.	10
2 Identifier des adventices et en estimer des stades de croissance.	
• Reconnaissance adéquate du cycle de vie des adventices.	15
3 Diagnostiquer des problèmes phytosanitaires.	
• Analyse juste des conditions propices au développement de problèmes phytosanitaires.	10
• Justesse du diagnostic.	20

**Règle de verdict**

Aucune.

**Description de l'évaluation**

L'élève devrait utiliser des documents de référence papier ou en ligne (sites Web). Les sources de référence devraient lui être fournies. Dans un contexte de recherche et à partir de plusieurs mises en situation, on pourrait guider l'élève par des questions ouvertes pour l'obliger à faire des liens entre les connaissances acquises. Cette démarche empêchera que l'élève fasse uniquement appel à la mémorisation et permettra à l'enseignante ou à l'enseignant de porter un jugement sur les critères retenus pour l'évaluation de la compétence. À partir de 20 spécimens vivants ou des photos, l'élève devrait repérer la présence de facteurs biotiques et abiotiques nuisibles. À l'aide de 10 spécimens vivants ou de photos d'adventices, elle ou il devrait reconnaître leur cycle de vie et, à partir de cinq cas problématiques, produire un diagnostic des principaux problèmes phytosanitaires possibles.



Compétence 10 Durée 45 h

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Utiliser des pesticides.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Rechercher de l'information sur les dispositions légales en matière de pesticides.	
• Interprétation juste des exigences légales et des normes réglementaires en vigueur.	15
• Reconnaissance appropriée des impacts des pesticides sur l'environnement.	10
3 Simuler des techniques de manipulation et d'application de pesticides.	
• Choix et utilisation appropriés de l'équipement de protection et de l'équipement d'application.	20
• Calcul exact des quantités nécessaires.	15
• Répartition suffisante et uniforme des pesticides.	10

**Règle de verdict**

Respect des règles de santé et sécurité au travail.  
Respect des règles de protection de l'environnement.

**Description de l'évaluation**

L'évaluation pourrait se dérouler en deux volets. Elle devrait obliger l'élève à utiliser un guide sur l'utilisation de pesticides, un manuel d'utilisation de l'équipement d'application, des affiches réglementaires, etc., sur papier ou en ligne (sites Web). L'élève devrait aussi être appelé à utiliser de l'équipement d'application et de protection nécessaire à l'utilisation de pesticides.

Dans le premier volet, en contexte de recherche et à partir de plusieurs mises en situation incluant différentes catégories d'usage de pesticides (herbicide, fongicide, insecticide, etc.) et des données météorologiques (température, taux d'humidité, facteur éolien, etc.), l'élève pourrait être guidé par des questions pour répondre aux critères retenus sur les dispositions légales en matière de pesticides. Des questions ouvertes pourraient l'obliger à faire des liens entre les connaissances acquises.

Dans le second volet, l'élève devrait choisir l'équipement de protection adéquat selon la situation qui lui serait proposée, faire le calcul exact des quantités nécessaires et simuler l'application sur des plantes couvrant une surface minimale de 4 m<sup>2</sup>. Un temps d'arrêt servirait à vérifier les calculs des

quantités avant l'application. Cette dernière pourrait se faire au moyen d'un pulvérisateur à réservoir en plastique de 3,7 l ou 7 l (1 ou 2 gallons), ou d'un pulvérisateur dorsal professionnel de 14 litres (4 gallons). L'utilisation des pesticides devrait être simulée par l'emploi d'un colorant alimentaire, de sucre, d'une émulsion de poisson ou de tout autre produit non toxique pour l'individu ou les végétaux. Le traitement de plantes à l'extérieur devra être privilégié; toutefois, selon le moment de l'année, l'élève pourrait être évalué lors de l'application du pesticide sur des plantes à l'intérieur. Il serait opportun de l'observer au moment de l'application du produit.

Pour ce second volet, notons que les règles de verdict ne doivent pas entrer en conflit avec l'évaluation; la simulation des techniques de manipulation et d'application de pesticides sert à s'assurer que l'élève est en mesure d'éviter une situation dangereuse ou un comportement à risque selon la situation qui lui est proposée et qui cible un produit à appliquer.

Compétence 11 Durée 45 h

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Voir au fonctionnement de l'équipement horticole.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Préparer un véhicule de service.	
• Fixation solide d'une remorque.	15
• Mise en place et arrimage corrects des outils et des produits horticoles.	20
2 Entretien et réparation des outils manuels.	
• Vérification appropriée de l'état des outils manuels.	10
• Remplacement ou réparation corrects des composants brisés.	15
4 S'assurer du fonctionnement d'un système d'irrigation.	
• Réparation correcte des fuites.	10

**Règle de verdict**

Respect des règles de santé et sécurité au travail.  
Respect des règles de protection de l'environnement.

**Description de l'évaluation**

L'évaluation pourrait se dérouler en trois volets. Dans le premier volet, l'élève devrait attacher la remorque (munie d'un dispositif d'attelage) avec une chaîne ou un câble de sûreté, en prenant soin de raccorder le filage électrique des feux clignotants. À l'aide de sangles avec loquet de sécurité ou d'élastiques avec crochets, de manière à équilibrer le poids dans la remorque, l'élève pourrait disposer trois équipements ou produits horticoles parmi les suivants : râteau, pelle, brouette, chaudière, de quatre à cinq sacs de paillis, d'engrais ou de terreau, pour un poids approximatif de 150 kg. Des temps d'arrêt serviraient à valider le critère associé à la préparation d'un véhicule de service. Dans le deuxième volet, l'élève pourrait vérifier l'état d'au moins deux outils manuels (fourche à bêcher, binette, brouette, cisaille, demi-lune, pelle, râteau, etc.) et déterminer si l'outil est prêt à l'usage. Il faudrait l'observer en train de réparer (aiguiser) la lame d'un sécateur à main ou à long manche. Pour le troisième volet, à partir d'un système d'irrigation, l'élève devrait faire la réparation d'au moins 3 boyaux écrasés ou perforés en utilisant des jonctions et des collets.



Compétence 12 Durée 90 h

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Produire des végétaux ornementaux et comestibles.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Préparer la production. <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse juste du calendrier de production.</li> </ul>	10
2 Multiplier les végétaux. <ul style="list-style-type: none"> <li>Application méthodique des techniques de multiplication.</li> </ul>	15
3 Assurer le suivi de culture. <ul style="list-style-type: none"> <li>Exécution correcte des opérations de repiquage et de repotage.</li> <li>Introduction d'auxiliaires de lutte conforme aux exigences.</li> </ul>	20
>> Produire des végétaux ornementaux et comestibles. <ul style="list-style-type: none"> <li>Arrosage suffisant et en temps opportun.</li> </ul>	15

**Règle de verdict**

Respect des règles de santé et sécurité au travail.  
Respect des règles de protection de l'environnement.

**Description de l'évaluation**

L'élève devrait appliquer deux techniques de multiplication des végétaux : semis et bouture. Les quantités suivantes ont pour but de permettre une évaluation qui répond au besoin. On pourrait remettre à l'élève un plateau d'un maximum de 128 cellules; ainsi, l'élève devrait assurer les semences et le traitement favorisant la germination. Pour un maximum de 72 boutures, il faudrait l'observer en train de sélectionner des plantes mères, de prélever des boutures et de les mettre en place dans un plateau de culture. L'élève pourrait recevoir un calendrier de production, en analyser la validité et assurer le suivi de culture. Pour l'évaluation, l'exercice devrait durer suffisamment longtemps pour que l'élève puisse répéter les activités entourant la production de végétaux ornementaux et comestibles; une période minimale d'un mois est suggérée. L'élève pourrait effectuer un suivi sur une culture autre que la production initiale. Le suivi de culture implique le repiquage, le

rempotage, l'arrosage, le dépistage des ravageurs et la libération uniforme et ciblée des auxiliaires. Durant la séance, des temps d'arrêt devraient servir à évaluer la qualité du suivi de culture.

Compétence 13 Durée 45 h

## Évaluation aux fins de la sanction

---

### Énoncé de la compétence

Effectuer la réception et la présentation de végétaux et de produits horticoles complémentaires.

### Spécifications

---

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Réceptionner des végétaux et des produits horticoles complémentaires. <ul style="list-style-type: none"><li>Vérification minutieuse des végétaux et des produits horticoles complémentaires.</li></ul>	25
4 Procéder à l'étalage des végétaux et des produits horticoles complémentaires. <ul style="list-style-type: none"><li>Agencements fonctionnels et harmonieux des végétaux et des produits horticoles complémentaires.</li><li>Étiquetage complet et juste des végétaux et des produits horticoles complémentaires.</li></ul>	15
6 Entretien des végétaux et des étalages. <ul style="list-style-type: none"><li>Nettoyage soigné des végétaux et des étalages.</li></ul>	15

### Règle de verdict

---

Respect des règles de santé et sécurité au travail.  
Respect des règles de protection de l'environnement.

### Description de l'évaluation

---

À partir d'un bon de livraison pour la réception de 10 végétaux herbacés et ligneux et de 10 produits horticoles complémentaires, l'élève devrait inspecter les végétaux (absence d'insectes, de maladies ou d'anomalies, absence de végétaux abîmés, etc.) et vérifier l'intégrité des produits horticoles (sacs de substrat, cache-pot, etc.) et leur quantité pour déterminer les problèmes de livraison. Pour la même quantité de végétaux et de produits réceptionnés (20), l'élève devrait effectuer l'étiquetage à la main ou à l'aide d'une étiqueteuse. Elle ou il devrait réaliser des agencements d'étalages fonctionnels avec les végétaux et les produits horticoles, puis être en mesure d'effectuer l'entretien d'un étalage comportant minimalement 25 plants de végétaux herbacés ou ligneux, dont trois espèces différentes. Pour un second étalage de produits horticoles, l'élève devrait enlever les détritiques, épousseter, etc.



Compétence 14 Durée 30 h

## ***Évaluation aux fins de la sanction***

---

### **Énoncé de la compétence**

Interagir dans des situations professionnelles variées.

### **Spécifications**

---

Les critères de participation suivants devraient être atteints :

#### **Phase d'information**

- Exprime sa perception des exigences à satisfaire pour établir des interactions professionnelles.

#### **Phase de réalisation**

- Participe activement aux différentes mises en situation.
- Respecte les consignes de participation.

#### **Phase de synthèse**

- Relève les points forts ainsi que les aspects à améliorer quant à sa façon d'interagir :
  - au sein d'une équipe de travail;
  - avec la clientèle;
  - avec les citoyennes et citoyens.

### **Description de l'évaluation**

---

L'évaluation traduite en situation se déroule tout au long de la compétence et vise la participation active de l'élève aux différentes activités proposées en milieu scolaire. Cependant, un jugement définitif sur un critère ne devrait être porté qu'à la fin de la phase correspondante dans le plan de mise en situation. Chacune des phases de la compétence devrait être accompagnée de consignes particulières et des documents nécessaires à sa réalisation. L'évaluation ne devrait pas porter sur la performance réalisée lors de l'exécution des activités, mais plutôt sur le fait que l'élève manifeste une ouverture quant aux diverses caractéristiques du travail en équipe ainsi qu'envers la clientèle en horticulture et jardinerie et les citoyennes et citoyens dans un contexte de service à la collectivité. De plus, elle ou il devrait faire une introspection sur ses interactions avec autrui en lien avec le métier.



Compétence 15 Durée 45 h

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Effectuer l'entretien printanier de jardins en pleine terre.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
2 Procéder à l'ouverture saisonnière d'un jardin.	
• Enlèvement complet des protections hivernales.	10
• Nettoyage soigné du jardin.	10
3 Procéder à l'entretien printanier d'un jardin.	
• Division et relocalisation appropriées des végétaux herbacés.	15
• Plantation soignée des végétaux non rustiques.	20
• Respect des exigences en matière d'entretien.	15

**Règle de verdict**

Respect des règles de santé et sécurité au travail.  
Respect des règles de protection de l'environnement.

**Description de l'évaluation**

Selon les changements météorologiques dus au passage des saisons et selon la région, l'évaluation pourrait se dérouler en plusieurs volets entre avril et juin. L'élève devrait enlever les protections hivernales pour un minimum de trois végétaux (cône à rosier, géotextile, corde, clôture à neige, etc.) de plates-bandes (jardin paysager) et nettoyer un terrain d'au moins 6 m<sup>2</sup> contenant un bon nombre de feuilles, de branches mortes et d'adventices. Elle ou il devrait diviser une plante herbacée vivace volumineuse et relocaliser au moins trois divisions de cette plante. Durant la séance, des temps d'arrêt devraient servir à évaluer le critère associé à la division et à la relocalisation des végétaux : proportion de la motte, utilisation des outils, etc. L'élève devrait procéder à la plantation d'au moins neuf végétaux non rustiques. En matière d'entretien, elle ou il devrait effectuer les tailles appropriées, remplacer les végétaux morts et pailler adéquatement (bois raméal, paillis de cèdre, etc.).



Compétence 16 Durée 60 h

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Effectuer l'entretien estival et automnal de jardins en pleine terre.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
2 Procéder à l'entretien estival d'un jardin. <ul style="list-style-type: none"> <li>Tuteurage adéquat des végétaux.</li> </ul>	10
3 Procéder à l'entretien automnal d'un jardin. <ul style="list-style-type: none"> <li>Plantation soignée des bulbes rustiques ou ensemencement adéquat.</li> </ul>	15
4 Procéder à la fermeture saisonnière d'un jardin. <ul style="list-style-type: none"> <li>Hivernage adéquat des végétaux non rustiques.</li> <li>Mise en place correcte des protections hivernales.</li> </ul>	15
>> Effectuer l'entretien estival et automnal de jardins en pleine terre. <ul style="list-style-type: none"> <li>Désherbage adéquat.</li> </ul>	20

**Règle de verdict**

Respect des règles de santé et sécurité au travail.  
Respect des règles de protection de l'environnement.

**Description de l'évaluation**

Selon les changements météorologiques dus au passage des saisons et selon la région, l'évaluation pourrait se dérouler en deux ou trois volets. L'élève devrait tuteurer trois plantes herbacées ou ligneuses d'une hauteur approximative de 1 m chacune. Durant la séance d'évaluation, des temps d'arrêt devraient servir à vérifier l'entretien automnal d'un jardin. L'élève devrait planter au minimum 20 bulbes rustiques (tulipe, narcisse, crocus, muscari, etc.). Elle ou il devrait hiverner adéquatement au moins trois végétaux non rustiques (rhizomes, tubercule, cormes, etc.). L'élève devrait également mettre en place la protection hivernale sur au moins cinq arbustes de dimension maximale de 1 m<sup>2</sup> : trois avec des cordes et deux avec des toiles de protection hivernale géotextile. Les travaux réalisés devront permettre à l'élève de procéder à l'entretien estival et automnal d'un jardin en matière de désherbage.



Compétence 17 Durée 45 h

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Effectuer des récoltes manuelles de végétaux comestibles et ornementaux.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
2 Procéder aux récoltes.	
• Choix judicieux des végétaux à cueillir, à conserver ou à rejeter.	20
• Exécution correcte des cueillettes, des coupes, et des arrachages.	20
3 Préparer des végétaux pour leur distribution.	
• Nettoyage adéquat des végétaux.	10
• Conditionnement des végétaux conforme aux exigences.	10
>> Effectuer des récoltes manuelles de végétaux comestibles et ornementaux.	
• Manipulation soignée des végétaux.	10

**Règle de verdict**

Respect des règles de santé et sécurité au travail.  
Respect des règles de protection de l'environnement.

**Description de l'évaluation**

Puisque le travail varie selon la période de la récolte, l'évaluation pourrait se dérouler en deux volets. Dans un premier volet, l'élève pourrait manipuler des végétaux pour être évalué sur les critères associés à la récolte et au nettoyage des végétaux. L'environnement devrait offrir une récolte suffisante pour l'évaluation, comme un jardin communautaire de fruits et de légumes. L'élève devrait choisir trois plants parmi un lot de sept plants de fines herbes (ex. : basilic, menthe) d'un format adéquat à la récolte. De plus, elle ou il devrait déterminer si au moins cinq plants sont prêts pour la récolte (ex. : tomates, courges), ou devraient être conservés ou rejetés selon leur calibre et leur vigueur. Les produits récoltés devraient être nettoyés à l'eau ou à sec, et les feuilles mortes ou fanées, enlevées. À partir d'une mise en situation, l'élève devrait assurer le conditionnement des végétaux récoltés.



Compétence 18 Durée 90 h

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Dessiner un plan de plantation.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
3 Élaborer le design.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Détermination d'une idée directrice en lien avec les besoins et les caractéristiques du site.</li> </ul>	20
<ul style="list-style-type: none"> <li>Choix judicieux des végétaux.</li> </ul>	25
<ul style="list-style-type: none"> <li>Application judicieuse de certaines règles de composition.</li> </ul>	10
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation appropriée de l'espace disponible.</li> </ul>	15

**Règle de verdict**

Aucune.

**Description de l'évaluation**

L'évaluation devrait obliger l'élève à utiliser des documents de référence papier ou en ligne (sites Web). Les sources de référence devraient lui être fournies. L'élève pourrait produire à main levée deux plans de plantation de jardins paysagers ou de plates-bandes (pour une exposition ensoleillée et pour une exposition à l'ombre) d'une dimension minimale de 15 m<sup>2</sup> chacune. Chacun de ces projets devrait être composé de végétaux herbacés et ligneux. Pour chaque projet, l'élève pourrait déterminer l'idée directrice du site de plantation en choisissant le thème, le style et les formes, et sélectionner les végétaux à planter à l'aide de différents documents de référence ou de sites Web. Le plan devrait respecter les principes de base en composition : couleur, texture, contraste, volume, équilibre, axe, harmonie, etc. Les deux projets pourraient être réalisés progressivement et être retenus en alternance pour l'évaluation aux fins de la sanction. Avant l'évaluation, l'enseignante ou l'enseignant doit s'assurer que l'élève a fait les apprentissages requis. L'élève pourrait effectuer des activités préparatoires à ce travail, qui confirmeront qu'elle ou il est en mesure d'effectuer le travail attendu.



Compétence 19 Durée 45 h

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Effectuer l'aménagement et l'entretien de jardins hors sol.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
2 Préparer le site.	
• Transfert précis des données du plan de plantation sur le site.	15
• Préparation appropriée du substrat.	15
3 Procéder à l'aménagement d'un jardin hors sol.	
• Plantation soignée des végétaux ou semis adéquat.	20
4 Procéder à l'entretien d'un jardin hors sol.	
• Nettoyage soigné des végétaux.	20

**Règle de verdict**

Respect des règles de santé et sécurité au travail.  
Respect des règles de protection de l'environnement.

**Description de l'évaluation**

À partir d'un plan de plantation qui comporterait un minimum de 15 plantes herbacées dans des contenants d'au moins 10 cm (4 po), l'élève devrait mettre en place des plantes selon le plan de plantation qui lui sera fourni. Elle ou il devrait préparer le substrat dans les contenants. Durant la séance, des temps d'arrêt devaient servir à évaluer le compactage, l'humidité, le volume et l'uniformité du substrat. L'élève devrait planter 15 plantes herbacées et entretenir un aménagement du même nombre de plantes ainsi que nettoyer les végétaux, enlever les feuilles, les branches et les tiges mortes, et éliminer les adventices pendant deux à trois semaines.



Compétence 20 Durée 60 h

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Effectuer l'aménagement de jardins en pleine terre.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
1 Planifier les travaux.	
• Détermination correcte des types et des quantités nécessaires d'intrants.	15
2 Préparer le site.	
• Transfert précis des données du plan de plantation sur le site.	15
3 Procéder à l'aménagement d'un jardin en pleine terre.	
• Plantation soignée des végétaux ou semis adéquat.	20
• Respect du plan de plantation.	20

**Règle de verdict**

Respect des règles de santé et sécurité au travail.  
Respect des règles de protection de l'environnement.

**Description de l'évaluation**

L'élève devrait déterminer l'amendement selon le type de jardin (jardin paysager, plate-bande, potager, etc.) et les caractéristiques du sol. Selon le plan de plantation fourni, qui comporterait au minimum 25 plantes herbacées et ligneuses de calibre d'au moins 10 cm (4 po), elle ou il devrait d'abord transférer précisément les données du plan de plantation au site. Le transfert doit tenir compte de la profondeur d'excavation et du marquage des aires de plantation avant la mise en place et la plantation des contenants. Durant la séance, un temps d'arrêt devrait servir à évaluer le critère associé au transfert des données du plan de plantation au site. L'élève devrait planter au moins sept plantes herbacées et semer 25 graines en sachet (ex. : capucine, tournesol). Le respect du plan de plantation devrait tenir compte de la mise en place d'accessoires (hôtels à insectes, nichoirs, mangeoires, bassin d'eau, etc.), du paillage (bois raméal et type de paillis) et de l'ensemble de l'aménagement terminé. L'élève devrait être observé en train d'ensemencer.



Compétence 21 Durée 60 h

## ***Évaluation aux fins de la sanction***

---

### **Énoncé de la compétence**

Effectuer l'aménagement et l'entretien d'un mur végétalisé intérieur ou d'une mosaïculture.

### **Spécifications**

---

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	<b>Pondération recommandée</b>
1 Planifier les travaux.	
• Détermination correcte des opérations à effectuer.	10
2 Préparer l'installation.	
• Mise en place correcte du matériel.	10
• Préparation appropriée du substrat ou du sol.	15
3 Procéder à l'aménagement d'un mur végétalisé intérieur ou d'une mosaïculture.	
• Mise en place soignée des végétaux.	15
• Respect du thème du croquis ou de la maquette.	20

### **Règle de verdict**

---

Respect des règles de santé et sécurité au travail.  
Respect des règles de protection de l'environnement.

### **Description de l'évaluation**

---

L'élève pourrait travailler une portion de 1 m<sup>2</sup> d'une mosaïculture en deux dimensions dont l'intégralité serait suffisamment volumineuse pour convenir à l'évaluation de plusieurs élèves. Pour planifier les travaux, l'élève devrait au préalable recevoir tout le matériel nécessaire : les outils horticoles, le matériel de sécurité, les végétaux, les amendements, etc. Elle ou il devrait mettre en place le matériel à utiliser, dont le matériel de sécurité et les matériaux inertes (paillis, pierre, etc.), incorporer les amendements et les fertilisants et mettre en place des végétaux (contenants multicellules de 50 à 108 plants) en respectant le thème du croquis ou de la maquette. Durant la séance d'évaluation, des temps d'arrêt devraient servir à l'évaluation :

- avant l'aménagement de la mosaïculture, des critères associés à la préparation de l'installation;
- pendant l'aménagement de la mosaïculture, de la mise en place des végétaux.



Compétence 22 Durée 45 h

**Évaluation aux fins de la sanction****Énoncé de la compétence**

Effectuer la vente de végétaux et de produits horticoles complémentaires ainsi que le service à la clientèle.

**Spécifications**

Les critères de performance suivants et les pondérations qui leur sont associées devraient compter pour au moins 70 des 100 points de l'évaluation.

	Pondération recommandée
2 Conseiller la clientèle.	
• Détermination juste des besoins de la clientèle.	20
• Pertinence et justesse de l'information transmise en ce qui a trait aux végétaux, aux produits horticoles complémentaires et aux services offerts par le commerce.	10
3 Procéder à la vente.	
• Emballage conforme aux exigences.	15
>> Effectuer la vente de végétaux et de produits horticoles complémentaires ainsi que le service à la clientèle.	
• Qualité de l'interaction avec la clientèle.	15
• Respect de l'éthique professionnelle.	10

**Règle de verdict**

Respect des règles de santé et sécurité au travail.

**Description de l'évaluation**

L'élève devrait être obligé d'utiliser des documents de référence, des documents spécialisés ou des sites Web. Afin d'évaluer les critères associés à l'ensemble de la compétence (>>), il convient d'observer l'élève interagir auprès de la clientèle.

- Pour la détermination des besoins de la clientèle : compréhension de son niveau de connaissance en horticulture et précision des végétaux recherchés selon les couleurs, la floraison, l'utilité ou l'utilisation et le prix recherchés.
- Pour la qualité de ses interactions : approche professionnelle, accueil, courtoisie, écoute, formulation de questions, vouvoiement, ton, etc.

- Pour le respect de l'éthique professionnelle : habillement convenable, ponctualité, autonomie, validation des informations auprès de sources fiables, respect des consignes, tenue de son lieu de travail propre et veille à la protection de l'environnement.

L'élève devrait suggérer minimalement trois végétaux pour répondre aux besoins de la cliente ou du client. Pour ce faire, l'enseignante ou l'enseignant fournira un scénario à la personne jouant le rôle de la cliente ou du client. S'il s'agit d'une vraie clientèle, il faudra s'assurer que la demande répond au besoin de l'évaluation. L'élève devrait procéder à l'emballage de trois plantes de formats différents allant de 5 à 19 cm (de 4 à 10 po) (manchon, boîte ou sac).

Compétence 23 Durée 105 h

## ***Évaluation aux fins de la sanction***

---

### **Énoncé de la compétence**

S'intégrer à un milieu de travail.

### **Spécifications**

---

Les critères de participation suivants devraient être atteints :

#### **Phase d'information**

- Met à jour son curriculum vitæ.
- Rédige une lettre de présentation.

#### **Phase de réalisation**

- Respecte les politiques de l'entreprise.
- Interagit avec ses collègues de travail.

#### **Phase de synthèse**

- Présente un résumé succinct de son expérience.
- Discute avec les autres élèves de son expérience en milieu de travail.

### **Description de l'évaluation**

---

L'évaluation traduite en situation se déroule tout au long de la compétence et vise la participation active de l'élève aux différentes activités proposées tant en milieu scolaire qu'en milieu de travail. Cependant, un jugement définitif sur un critère ne devrait être porté qu'à la fin de la phase correspondante dans le plan de mise en situation. Pour la phase d'information, l'élève doit mettre à jour son curriculum vitæ et rédiger une lettre de présentation en fonction du poste convoité pour le stage. L'évaluation ne devrait pas porter sur la performance réalisée lors de l'exécution des activités professionnelles, mais plutôt sur le fait que l'élève manifeste une attitude professionnelle dans l'accomplissement des tâches, accepte de se conformer aux politiques de l'entreprise et fait preuve de courtoisie dans ses interactions lors du travail en équipe et avec la clientèle et les citoyennes et citoyens, le cas échéant. De plus, à son retour, l'élève doit faire part de ses observations sur les activités accomplies lors de son stage.